



L'avis défavorable du collège des médecins de l'ofii

Par **Mustapha1**, le **07/03/2024** à **12:43**

Bonjour,rrnrnJ'ai déposé une demande de titre de séjour étranger pour soinsrrnrnCette demande a été refusée par la préfecture parce que "le collège desrrnrnmédecins de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) arrnrnestimé dans son avis que le système de santé de mon pays est capable dernrnme faire soigner. Ce qui est totalement fauxrrnrnJ'ai beaucoup de preuves qui contredisent l'avis du collège des médecinsrrnrn(leurs hypothèses)rrnrnJe voudrais savoir les noms et les prénoms de ces médecins du collège desrrnrnmédecins de l'office français de l'immigration et de l'intégration à Paris quirnrnont donné leur avis défavorable pour déposer une plainte au sein du conseilrrnrndépartemental de la ville où ils sont inscrits parce que leur avis est très loinrrnrnde la réalitérrnrnMerci de vos réponses

Par **nihilscio**, le **07/03/2024** à **13:11**

Bonjour,rrnrnVotre plainte serait irrecevable.rrnrnVotre seul recours est la contestation devant le tribunal administratif de la décision préfectorale au motif que le système de santé de votre pays n'est pas capable de vous soigner, ce qu'il vous appartiendrait de démontrer.

Par **Mustapha1**, le **07/03/2024** à **13:16**

Madame,Monsieurrrnrn rnrn rnrnPourquoi elle sera irrecevable ?rrnrn rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **07/03/2024** à **18:06**

bonjour,rnrnpour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal, qui n'existe pas dans votre situation.rnrnsalutations

Par **Mustapha1**, le **08/03/2024** à **15:04**

Madame,Monsieur rnrnSi je suis expulsé dans mon pays, je n'aurai pas le traitement approprié et donc je vaisrnrnmourir à petit feurnrnCordialement

Par **Mustapha1**, le **08/03/2024** à **15:06**

Madame,MonsieurrrnrnJe crois que mon problème n'est pas anodinrrnrnCordialement